IMT Nuremberg Archives

H - 5018

International Court of Justice

H5018 – 0002

Norvége

Page	1	5° ligne	- lire "18 avril 1940" et non"18 avril 1941"
"	1	22° "	- lire "on relève" et non "on retire"
"	3	29° "	- lire " de ses troupes" et non"de ces troupes"
"	8	14° "	- ajouter : en "millions" de couronnes
"	11	6° "	- lire : la mortalité "augmenta" et non"s'augmenta".

H5018 - 0003

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL
DES GRANDS CRIMINELS DE GUERRE

Délégation française au
Ministère Public
- Section économique -

EXPOSE DU MINISTERE PUBLIC

Section économique

Pillage économique de la Norvége

1 N. à 11 N.

H5018 -0004

LISTE DE DOCUMENTS CITES EN REFERENCES

Pages N.

1.	- Document E.C.H. 34 - p. 3	- L.D.N.Eco 1/1
4/1.	- Lettre du Général von Falkenhorst	- L.D.N.Eco 1/4
4/2.	- Rapport complèmentaire du Gant; norvégien	L.D.N.Eco 1/3
	Rapport du Gouvernement norvégien	- L.D.N.Eco 1/2
4/5.	- Rapport compl. du Gouvernement norvégien	- L.D.N.Eco 1/3
	Document E.C. 86 - page 12	- L.D.D.Eco 2
8.	- Rapport du Gouvernement norvégien	- L.D.N.Eco 1/2

Je, soussigné Emmanuel HANDRICH, Professeur agrégé, certifie que les traductions des documents ci-dessus énumérés sont conformes aux originaux.

Nürnberg, le 12 janvier 1946

H5018 - 0005

- CINQUIEME PARTIE -

PILLAGE ECONOMIQUE DE LA NORVEGE

Les troupes allemandes étaient à peine installées en Norvège, qu'Hitler déclarait dès le 18 avril 1941, qu'il serait procédé à: l'exploitation économique de ce pays, qui, pour cette raison, devait être considéré comme "Etat ennemi".

Les renseignements recueillis sur le pillage économique de la Norvège sont assez sommaire mais cependant suffisants pour apprécier les agissements allemands dans ce pays pendant l'occupation.

La Norvège á été soumise à un régime de rationnement très sévère. Dès leur entrée dans ce pays les Allemands se sont efforcés, contrairement aux principes les plus élémentaires du droit des gens, d'en tirer le maximum de ressources.

L.D.N. Eco. n° 1/1

Dans un document découvert par l'armée des Etats-Unis (E.C.H. 34 - L.D.N. Eco 1/1 page 3) intitulé le "Journal de marche du Service Economie-Armement en Norvège" rédigé en mai 1940 on retire des extraits des directives relatives à la mise en marche de l'administration et de l'économie dans les territoires occupés, d'après lesquels :

H5018 - 0006

" DIRECTIVES D'ECONOMIE D'ARMEMENT
"
"
" L'industrie norvégienne, pour au-
"tant qu'elle ne sert pas à l'approvis
"sionnement direct de la population, a
"dans ses branches essentielles une im-
"portance particulière pour l'industrie
"d'armement allemande. C'est pourquoi
"sa production doit être mise, par la
"voie la plus rapide, à la disposition
"de l'industrie d'armement allemande, si
"ce n'est déjà fait, car elle consiste
"d'une part en "produits intermédiaires"
"qui demandent un certain temps pour
"être transformés en produits finis
"utiles, et, d'autre part, en matières
"premières qui, tel l'aluminium par
"exemple, peuvent être employés en at-
"tendant que nos propres usines, en
"cours de construction, puissent pro-
"duire.
"
" Pour cette question, il faut sur-
"tout prendre en considération les bran-
"ches industrielles suivantes :
"
" - Industrie d'exploitation des usines
" pour la production de :
"
" - minerais de cuivre
" - " de zinc
" - " de nickel
" - " de fer à base de titane
" - " de wolfram
" - " de Molybden
" - " d'argent
" - Pyrite.
"
" - Usines métallurgiques pour la pro-
" duction de :
"
" - Alumine
" - Aluminium
" - Cuivre
" - Zinc
" - Nickel
"
" - Industries chimiques pour la produc-
" tion de :
"
" - Matières explosives
" - Azote syntétique
" - Azotate de calcium
" - Super phosphate
" - Carbure de calcium
" - Produits à base de soude

H5018 - 0007

" - Usines de l'industrie de l'armement ;
"
" - Chantiers navales
"
" - Usines de force motrice :
"
" - surtout les usines de force motrice fournissant du courant électrique et dont dépendent toutes les branches industrielles énumérées ci-dessus.
"
" La capacité de production de ces "branches industrielles doit être maintenue pendant la durée de l'occupation "au plus haut niveau possible. Une certaine aide du Reich est à l'occasion "nécessaire pour surmonter les difficultés apportées à la production par l'arrêt des importations anglaises ou "celles d'outre-mer.
"
" Il est particulièrement important "d'assurer cette aide en ce qui concerne l'industrie des matières premières "dont la production est basée essentiellement sur les importations d'outre-mer
"
" On peut pour le moment ne pas tenir "compte de la question de l'importation "de bauxite provenant des stocks allemands qui peut être utilisé par les "usines métallurgiques d'alumine et d'aluminium."

Dès l'entrée de ces troupes en Norvège, l'Allemagne émit des billets de la Reichskreditkasse qui n'avaient cours qu'en Norvège et qui notamment ne pouvaient être utilisés en Allemagne, ce fut, comme pour les autres pays occupés un moyen de pression pour obtenir des avantages financiers, soi-disant accordés librement par les pays brutalement asservis.

Les Allemands se sont ingéniés comme dans les autres pays occupés, à se rendre maitres de moyen de paiement et du crédit nor-

H5018 - 0008

végien par les deux procédés classiques de l'imposition d'un véritable tribut de guerre sous le prétexte d'entretenir l'armée d'occupation et par le fonctionnement d'un système de clearing à leur profit.

- Mainmise allemande sur les moyens de paiements.

- Indemnité pour l'entretien de l'armée d'occupation :

Au début de l'occupation les Allemands procèdaient à des achats au moyen des billets de la Reichskreditkasse. Les Novégiens, porteurs de ce papier monnaie s'empressaient de l'échanger à la Banque de Norvège, mais cet institut financier ne pouvait obtenir, à son tour, de la Reichskreditkasse aucune contre-partie réelle.

Au mois de juillet 1940, la Banque de Norvège devait absorber pour 135 millions de RM. de billets de la Reichskreditkasse.

Pour éviter de perdre le contrôle de la circulation monétaire, la Banque de Norvège fut obligé de mettre des billets norvégiens à la disposition des Allemands. Ceux-ci tiraient sur la Reichskreditkasse des chèques que la Banque de Norvège était obligéed'escompter.

Le compte débiteur du Reich à la Banque de Norvège, à la suite des prélèvements allemands, se montèrent à :

H5018 - 0009

- 1.450.000.000 de couronnes fin 1940
- 3.000.000.000 " " " 1941
- 6.300.000.000 " " " 1942
- 8.700.000.000 " " " 1943
-11.676.000.000 " " à la libération.

Toutes les protestations norvégiennes restèrent vaines en face des exigences allemandes, la menace constante d'une nouvelle mise en circulation de billets de la Reichskreditkasse, comme instrument de paiement obligatoire à coté de la monnaie norvégienne, obligeaient les autorités financières locales à accepter le système des prélèvements en compte sans contre-partie réelle qui était moins dangereux qu'une émission de papier monnaie sur la circulation de laquelle l'administration norvégienne n'avait aucun pouvoir de contrôle.

C'est ce qui résulte en particulier d'une lettre secrète adressée le 17 juin 1941 par le Général von Falkenhorst, Commandant en Chef en Norvège au Commandant du Reich, le Reichsleiter Terboven et dont la copie a été découverte dernièrement en Norvége (L.D.N.Eco 1/4)

L.D.N. Eco
nº 1/4

Après avoir indiqué que l'on ne pouvait réduire les dépenses de la Wehrmacht en Norvège, von Falkenhorst écrit :

H5018 - 0010

"....Cependant je suis d'avis que le
" problème de cette façon ne peut pas
" du tout être résolu. Le seul remède
" est l'abandon complet du système mo-
" nétaire actuel, c'est à dire, l'intro-
" duction de la monnaie du Reich. Mais
" celà n'est pas de mon ressort. Aussi
" je regrette de ne pouvoir vous propo-
" ser d'autres remèdes bien que je sois
" parfaitement conscient du caractère
" sérieux de la situation dans laquelle
" vous vous trouvez. "

A l'indemnité pour le prétendu entretien de l'armée d'occupation il faut ajouter un somme de 360.000.000 de couronnes payés par le Trésor norvégien pour le logement des troupes allemendes (voir rapport complèmentaire du Gouvernement norvégien L.D.N. Eco 1/3)

L.D.N. Eco n° 1/3

Sur la somme de près de 12 millions de couronnes prélevée pour le prétendu entretien des troupes d'occupation une grosse partie a été utilisée à d'autres fins, notamment pour des frais de police et de propagande, l'occupant a dépensé 900.000.000 de couronnes (voir rapport du Gouvernement norvégien - L.D.N. Eco 1/2)

L.D.N. Eco n° 1/2

- Clearing.

L'accord de clearing de 1937 pour l'échange des marchandises entre la Norvége et l'Allemagne est / resté / en principe en vigueur pendant l'occupation, mais c'est la Banque de Norvége qui devait faire des avances nécessaires aux exportateurs norvégiens.

H5018 - 0011

En outre les Allemands conclurent des accords de clearing au nom de la Norvége avec les autres pays occupés, des pays neutres et l'Italie.

A la libération, le solde créditeur du clearing norvégien atteignait 90.000.000 de couronnes.

Ce solde ne fait pas apparaitre la situation réelle en effet :

1.- les importations destinées aux besoins militaires allemands en Norvége étaient abusivement réglées par le clearing;

2.- pour certaines marchandises (peaux, fourrures, poissons) les Allemands avaient imposé que les exportations soient faites dans le Reich, puis ils revendaient ces produits dans d'autres pay notamment en Italie pour les poissons;

3.- les Allemands, qui étaient maitres de la fixation des prix, haussaient systèmatiquement les prix de tous les produits importés en Norvège, qui servaient pour la plupart aux besoins militaires de l'occupant, tandis qu'il baissaient systèmatiquement les prix des produits exportés de Norvège.

Malgré leurs efforts et leurs sacrifices en raison des opérations frauduleuses des occupants les autorités norvégiennes ne purent empêcher une inflation dangeureuse.

H5018 - 0012

La circulation fiduciaire qui était en avril 1940 de 712 millions de couronnes monta progressivement pour atteindre le 7 mai 1945, 3.039.000.000 de couronnes. Une telle inflation conséquence des agissements de l'occupant, permet de mesurer l'appauvrissement du pays.

Les Allemands ne purent s'emparer de l'or de la Banque de Norvége, celui-ci ayant été mis à temps à l'abri.

- Prélèvements en nature.

Les Allemands ont procédé en Norvégé à de nombreuses réquisitions suivies ou non de prétendus réglements.

D'après le rapport complèmentaire du Gouvernement norvégien voici la liste des marchandises réquisitionnées :

- viande, etc...	30.000	tonnes
- produits de laiterie, oeufs	61.000	"
- poissons, etc...	26.000	"
- fruits, légumes	68.000	"
- pommes de terre	500.000	"
- boissons et vinaigre	112.000	"
- matières grasses	10.000	"
- blé, farine, etc...	3.000	"
- autres denrées	5.000	"
- foin et paille	300.000	"
- autres fourrages	13.000	"
- savon, etc...	8.000	"

- +/4 N.-

H5018 - 0013

Mais cette liste ne comprend pas les achats allemands effectués avec la monnaie norvégienne ou réglés par le clearing. Actuellement il n'est pas encore possible d'établir des évaluations. A titre d'exemple on peut citer les exportations de poissons, pour la plupart en Allemagne s'élèvent à 202.400 tonnes alors que les réquisitions ne se montaient qu'à 26.000 tonnes.

- : - : - : -

Comme dans les autres pays occupés les Allemands imposèrent la reprise du travail notamment par les menaces d'arrestations.

La plus grande partie de la flotte marchande norvégienne a été soustraite aux Allemands cependant ils réquisitionnèrent les navires qui étaient à leur portée, notamment la plus grande partie des bateaux de pêche.

Si l'occupant ne put s'emparer du matériel de chemin du matériel de chemin de fer, des tramways furent, cependant transportés en Allemagne, ainsi qu'environ 30.000 voitures automobiles. (voir rapport complèmentaire du Gouvernement norvégien - L.E.N.Eco 1/3)

L.D.N. Eco n° 1/3

Si l'on se référe au rapport du 10 octobre 1944 du Service économique allemand, (Document E.C. 86 - page 12), déjà cité en ce qui concerne le Danemark (L.D.D. Eco 2), on constate que le rédacteur du rapport lui-même estime que

L.D.D. Eco n° 2

H5018 - 0014

l'effort demandé à la Norvége est au-dessus de ses possibilités, il écrit en effet :

" L'économie de la Norvège est très
" touchée par les exigences des occu-
" pants. C'est pour cette raison qu'il
" fallut limiter les frais d'occupation
" à une partie seulement des dépenses
" de la Wehrmacht....."

Après avoir mentionné que les frais d'occupation perçus jusqu'en janvier 1943 se montaient à 7.535.000.000 de couronnes, ce qui corrobe les données du Gouvernement norvégien, le rédacteur du rapport allemand écrit :

H5018 - 0015

" Cette somme de plus de 5 milliards "de Reichsmark est très élevée pour la "Norvège. Des"économies"beaucoup plus "riches, comme par exemple celle de la "Belgique, payent des frais à peine plus "élevés et le Danemark ne fournit même "pas la moitié. Ces prestations énormes " ne sont rendues possibles que grâce à "des avances consenties par l'Allemagne. "Il n'est donc pas étonnant que le com-"merce extérieur germano-norvégien ait "un caractère actif pour l'Allemagne "c'est à dire qu'il consiste dans des "avances. La Norvège, du fait de sa "faible population, peut à peine mettre "de la main-d'oeuvre à la disposition "de l'économie de guerre allemande, elle "est donc un des rares pays qui sont "nos débiteurs dans le clearing...."

Plus loin le rédacteur ajoute :

"..... si l'on déduit de ces 140 mil-"lions de Reichsmarks des frais d'occu-"pation et des épuisements de crédits "calculés ci-dessous on arrive à un "montant assez considérable de presta-"tions norvégiennes c'est à dire à envi-"ron 4.900.000.000 de Reichsmark...."

- <u>Pillages des biens</u> :

Comme dans les autres pays occupés, les Allemands s'emparèrent d'important biens privé le plus souvent sous un prétexte quelconque (biens appartenant à des juifs, à des francs-maçons, à de associations scouts)

Il n'a pu être établi encore une évaluation très exacte de ces spoliations.

En 1941 les Allemands s'emparèrent de tous les postes de réception radiotéléphoniques (T.S.F.) appartenant aux particuliers, la valeur de ces postes est d'environ 120 millions de couronnes.

H5018 - 0016

- Imposition d'amendes collectives

Les Allemands frappèrent de fortes amendes les communes norvégiennes sous les prétextes les plus divers (bombardements alliés, acte de sabotage)

C'est ainsi par exemple que :

- 4 mars 1941 - après un raid sur Lofoten, la population de la petite commune d'Ostvagoy dut payer 100.000 couronnes. Les communes durent aussi entretenir les familles allemandes et des Quislingd,
- 25 septembre 1942 - Après un raid anglais sur Oslo, 100 citoyens ont été obligés de payer : 3,5 millions pour les dommages,
- janvier 1941 - Trondheim, Stavanger, Vest-Opland durent payer 60.000, 50.000, 100.000 couronnes respectivement,
- septembre 1941 - La municipalité de Stavanger dut payer 2 millions de couronnes pour un sabotage allégué de lignes télégraphiques,
- août 1941 - Rogaland dut payer 500.000 couronnes
  Alesund dut payer 100.000 couronnes

On peut donc poser en principe que par des procédés à peine différents de ceux employés dans les autres pays, les Allemands ont, durant l'occupation de la Norvège, non seulement épuisé toutes ses ressources financières mais endetté considérablement ce pays.

H5018 - 0017

Il n'a pas été possible de fournir un compte détaillé des prélèvements allemands faits soit après des réquisitions suivies ou non d'indemnité soit par des achats, en apparence de gré à gré, réglè fictivement avec les moyens de paiement extorqué à la Norvége.

L.D.N. Eco
nº 1/2

Le Gouvernement norvégien a résumé les dommages subis par son pays dans le tableau ci-dessous :

"Réclamations norvégiennes d'indemnités
" de réparations
"
" Pour la période totale du 9 avril 1940
" au 8 mai 1945
"
"(Valeurs actuelles en couronnes norvégiennes

	Montant total	Payé par les Allemands	Montant réclamé
I - Dommages et perte de propriété autre quéquipement et installations militaire (strictement au cours des hostilités contre l'Allemagne, y compris dommages et pertes résultant de la Politique de la "Terre brulée" dans la mesure ou pas comprise dans les § IV ci-dessous :			
1) Industrie-Commerce (y compris mines et électricité) bâtiments installations, équipements matières premières, marchandises.....	440	7	433
2) Navires marchands.....	1.733	-	1.733
3) Ports et installations.	74	1	73
4) Chemins de fer, canaux ports aériens et leurs installations.....	947	490	457
5) Routes et ponts.....	199	67	132
à reporter.....	3.393	565	2.828

H5018 - 0018

	3.393	565	2.828
6) Agriculture, bâtiments de rapport, équipement, stock de grains, vivres: dommages aux terres arables et fôrets exploitées	242	46	196
7) Institutions publiques et entreprises municipales.....	303	33	270
8) Articles domestiques et effets personnels.....	239	-	239
9) Or, argent, monnaies et lingots, billets de banque nationaux.....	-	-	-
10) Maisons et bâtiments non compris ailleurs...	266	-	266
11) Autres dommages métériels et pertes non portées dans les catégories précédentes.....	130	23	107
12) Réquisitions diverses non-incluses dans les catégories précédentes	1.566	1.154	412
II - Dépenses budgétaires applicables à la guerre, exclues celles portées aux § I, IV ou V.....	1.043	-	1.043
III.- Années d'hommes applicables à l'effort de guerre contre l'Allemagne...	226	-	226
1) Années d'hommes perdues pour l'économie nationale par la déportation forcée en Allemagne et les travaux forcés à l'ordre de l'Allemagne sur le territoire national, perte de vie, santé et torts supportés par les civils et militaires victimes de la guerre ar de l'occupation.....	3.122	-	3.122
IV - Frais d'occupation allemande, (à l'exclusion des articles portés aux § I & II ci-dessus ou V ci-dessous).			
à reporter.....	11.530	1.821	9.709

H5018 - 0019

Report:.....	11.530	1.821	9.709
1) Paiements forcés et extention de crédits aux agences allemandes telles que :			
a) la Reichskreditkasse	11.054	-	11.05+
b) la Deutsche Verrechnungskasse.....	85	-	85
2) Autres frais.....	912	-	912
V - Toutes autres réclamations de nature gouvernementale s'élevant après ou pendant la guerre avec l'Allemagne:	326	-	326
VI - Autres données statistiques	-	-	-
Total général.....	22.907	1.821	21.086

"Tout compris la Norvègé réclame à l'Allemagne :
"
" 21 milliards de couronnes ou
" 4 milliards 700 millions de dollars.

La Norvége a particulièrement souffert pendant l'occupation allemande, en effet, si ses ressources sont importantes, notamment les bois des fôrets, les minerais (nickel, Wolfram, molybdène, zinc, cuivre, aluminium, etc....) elle doit importer des produits de consommation de première nécessité pour l'alimentation de sa population.

Les Allemands avaient le contrôle absolu du trafic maritime, rien ne pouvait entrer en Norvège sans leur consentement, ils pouvaient donc par ce moyen de pression, comme ils devaient le faire en France avec la ligne de démarcation entre les deux zones, imposer plus facilement leurs exigeances.

H5018 - 0020

Le rationnement, tel qu'il était fixé par l'occupant, était insuffisant pour assurer la subsistance de la population norvégienne. La prolongation de la sous-alimentation pendant des années entraina les plus funestes conséquences les maladies se multiplièrent, la mortalité s'augmenta, l'avenir de la population est compromise du fait de la déficience physique des ses élèments jeunes.

File Copy

H-5018

EPOSE

~~LIVRE DE~~ DOCUMENTS

NORVEGE

SECTION ECONOMIQUE No.

H5018 – 0021